

intervention sur GUANTANAMO

Monsieur le Président,
Mes chers collègues,

Malgré la décision courageuse annoncée par le Président Obama de fermer le centre de détention de Guantanamo, voici neuf ans que cette base navale continue de détenir des prisonniers.

La réalisation de cette promesse prend du retard. Certes, je n'ignore pas qu'il faut résoudre des difficultés juridiques et pratiques.

Que faire de ces 181 prisonniers ? Je ne peux que rappeler que les conditions de détention dans ce centre sont contraires aux principes du droit international. Si le statut de combattant ennemi a été abrogé, ils continuent de relever d'un statut discrétionnaire, ni prisonniers civils, ni prisonniers civils, et d'être retenus sans jugement.

Les commissions militaires, chargées de juger les prisonniers ont été révisées et le transfert aux Etats-Unis pour qu'ils puissent relever d'un procès devant des cours fédérales de droit commun est étudié. Ce sont des signes encourageants mais trop timides car ces tribunaux demeurent des juridictions d'exception. Les critères qui permettront de juger certains selon le droit commun ou de traduire les autres devant ces commissions ne sont pas précisés.

La volonté politique de tourner la page de Guantanamo doit être réaffirmée. L'image donnée des Etats-Unis est déplorable et ne peut que nuire à la lutte contre le terrorisme à laquelle nous sommes attachés.

L'Union européenne et la France ont accepté d'accueillir des prisonniers.

N'oublions pas que la force et l'honneur des démocraties est justement de lutter contre le terrorisme en respectant l'Etat de droit et en appliquant les principes du droit régi par les conventions internationales, même aux pires combattants terroristes.